

Rappelant en outre que, par ladite résolution, elle a également invité la France et le Royaume-Uni à retirer immédiatement leurs forces du territoire égyptien, en conformité de résolutions antérieures,

1. *Note avec regret*⁽¹⁾ que, selon les communications reçues par le secrétaire général, il reste les deux tiers des forces françaises, toutes les forces britanniques sont encore en place alors qu'il a été annoncé que des dispositions étaient prises pour le retrait d'un bataillon, et aucune force armée israélienne n'a été retirée en deçà des lignes de démarcation, bien qu'il se soit écoulé beaucoup de temps depuis l'adoption des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale;

2. *Réitère* son appel à la France, à Israël et au Royaume-Uni pour qu'ils appliquent immédiatement ses résolutions des 2 et 7 novembre 1956;

3. *Prie* le secrétaire général de communiquer d'urgence la présente résolution aux parties intéressées et de rendre compte sans délai à l'Assemblée générale de la mise en œuvre de cette résolution.

Le deuxième aspect de la question générale: l'organisation et le fonctionnement de la Force d'urgence ainsi que le dégagement du canal, a fait l'objet d'un débat fondé sur trois autres rapports du secrétaire général. Les deux premiers rapports portaient sur la Force d'urgence. Nous en reproduisons un intégralement, car le projet de résolution subséquent s'y réfère directement:

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES POINTS DE BASE CONCERNANT LA PRÉSENCE ET LE FONCTIONNEMENT EN ÉGYPTÉ DE LA FORCE D'URGENCE DES NATIONS UNIES

Après que l'Assemblée générale eut adopté, le 7 novembre 1956, la résolution concernant la création d'une Force d'urgence des Nations Unies, le secrétaire général s'est mis immédiatement en rapports avec le Gouvernement égyptien par l'intermédiaire du Commandant de la Force, le général E. L. M. Burns, afin de préparer le terrain pour une mise en œuvre rapide de la résolution.

Avant que l'Assemblée générale ne prenne sa décision définitive, le Gouvernement égyptien avait donné son accord de principe au sujet de la Force en acceptant formellement la résolution précédente portant création d'un Commandement des Nations Unies. Avant de donner son assentiment à l'arrivée de la Force, le Gouvernement égyptien a souhaité avoir des éclaircissements sur certains points des résolutions de l'Assemblée générale. Au cours d'un échange de vues entre le secrétaire général et le Gouvernement égyptien, le secrétaire général, en réponse à des questions qui lui avaient été posées par le Gouvernement égyptien, a exposé son interprétation des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale en ce qui concerne le caractère et les fonctions de la Force. A l'issue de cet échange de vues, le secrétaire général a rendu compte dans le détail au Comité consultatif des interprétations qu'il avait données. Le Comité consultatif, ayant approuvé ces interprétations, a recommandé que le secrétaire général fasse procéder aux premières opérations de transfert de la Force d'urgence des Nations Unies.

Sur la base des résolutions, telles que le secrétaire général les a interprétées, le Gouvernement égyptien a donné son assentiment à l'arrivée en Égypte d'unités de la Force des Nations Unies. Le premier transport de troupes s'est fait le 15 novembre 1956.

Tout en estimant que l'échange de vues qui avait eu lieu constituait une base suffisante pour l'envoi des premières unités, le secrétaire général a jugé qu'il fallait des fondements plus solides pour la présence et le fonctionnement de la Force en Égypte et pour la coopération continue avec les autorités égyptiennes. Pour cette raison, et aussi parce qu'il estimait essentiel de s'entretenir personnellement avec les autorités égyptiennes sur certaines questions découlant de la décision relative à l'envoi de la Force, le secrétaire général, après avoir visité la tête d'étapes de la Force à Naples, s'est rendu au Caire où il a séjourné du 16 au 18 novembre. Avant d'arriver au Caire, il s'est arrêté quelques heures à la première tête d'étapes en territoire égyptien, à Abu Soueir.

Au Caire, le secrétaire général a eu des entretiens avec le président et le ministre des Affaires étrangères d'Égypte sur les points de base concernant la présence et le fonctionnement de la FUNU en Égypte. Le temps manquait évidemment pour une

⁽¹⁾ Le texte primitif se lisait: "Note avec une profonde inquiétude." Vu les rapports sur le retrait des forces, 20 des proposeurs originaires y ont apporté cette modification. Toutefois, l'Égypte a retiré son parrainage.